

Recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) par liste d'aptitude pour l'année 2019

Publication au BOEN n°6 du jeudi 7 février 2019 de la note de service n° 2019-012 du 30-1-2019 relative à l'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) par voie de liste d'aptitude au titre de l'année 2019.

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=138603

Conditions

Peuvent figurer sur cette liste, les fonctionnaires :

- appartenant à un corps d'enseignement du premier ou du second degré, d'éducation ou d'orientation, ou au corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- et justifiant de dix années de services effectifs en cette qualité.

Les personnels de l'académie qui souhaitent demander leur inscription sur la liste d'aptitude doivent saisir leur candidature dans le Portail Agent uniquement disponible sur le site ministériel <http://www.education.gouv.fr>.

Cette saisie des candidatures doit s'effectuer dans le Portail Agent **du 9 février 2019 au 1^{er} mars 2019 à minuit.**

Dépôt des candidatures

Retrait des dossiers

Les personnels qui remplissent les conditions ci-dessus précisées et qui souhaitent demander leur inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale, doivent remplir un dossier **en un seul exemplaire**.

Le formulaire de demande d'inscription sur la liste d'aptitude est à la disposition des candidats sur le site www.education.gouv.fr, rubrique concours, emplois, carrières, menu personnels d'encadrement, personnels d'inspection, sous-menu inspecteurs de l'éducation nationale, autres modes de recrutement, rubrique le recrutement par la liste d'aptitude.

Dès l'ouverture du portail agent, il appartient aux agents souhaitant être inscrits sur la liste d'aptitude de compléter leur demande en y déposant un **curriculum vitae**.

Les candidatures complétées des avis de madame le Recteur seront adressées, après réunion de la CAPA, à la DGRHE pour le vendredi 22 mars 2019.

Vincent Blin chef de bureau DIPATE2

vincent.blin@ac-rennes.fr

tél. : 02 23 21 75 18

Dossier suivi par Caroline Boudier

caroline.boudier@ac-rennes.fr

tél. : 02 23 21 77 35